Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260303-DCM20260301-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à dix-huit heures vingt,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 03/03/2026
Date de convocation : 18/02/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 22
- conseillers votants : 26
- pouvoirs : 4

Votes : Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARE, Cécile LE ROUX, Henri LELIAS, Christelle HÉLIÈS, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine LAVIGNE, Sandrine GAC, Fabienne LANDURE, David NORMAND, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Gwendal LE COQ, pouvoir à Claude DARE
Sabrina OULHEN, pouvoir à Christelle HELIES
Liliane OGOR, pouvoir à Cécile LE ROUX
Christelle MARTIN, pouvoir à Adeline CORNEC

Absents : Caroline PRIGENT-LÉON
Alain FLOUR
Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2026-03-01

OBJET

TRAITEMENT DES TES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU

Depuis plusieurs années, la commune de Plouguerneau met à disposition des agents afin de renforcer le service de traitement de demande de titres sécurisés. Après un bilan de ce partenariat, il est proposé de le renouveler aux conditions suivantes :

- Plouguerneau met à disposition de Lannilis deux adjoints administratifs pour le traitement des CNI/passeports à partir du 1er avril 2026, pour 3 ans renouvelables.
- Organisation du travail :
  - Permanences à Lannilis : 1 mercredi + 1 vendredi par mois, 13h30–16h30, avec pause obligatoire.
  - Les agents sont encadrés fonctionnellement par la responsable du service population de Lannilis.
- Rémunération et finances :
  - Les agents sont payés par Plouguerneau.
  - Plouguerneau exonère Lannilis de tout remboursement.
  - En contrepartie, Lannilis reverse en N+1 une part de la dotation titres sécurisés, calculée au prorata des dossiers traités par les agents mis à disposition.
- Fin de mise à disposition :
  - Possible à l'initiative de l'une des parties ou de l'agent, avec préavis de 2 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la conclusion de ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS
Finistère

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 05/03/2026
et de la publication effectuée le : 05/03/2026